

Que le gouvernement s'engage dès maintenant à expédier 4 p. 100 de ses envois de céréales par ce port, et qu'il s'engage en outre à constituer une marine marchande afin que nous puissions expédier nos céréales à bord de navires canadiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES PRODUITS DANGEREUX

LE FONGICIDE CAPTAN—LA NÉCESSITÉ D'INFORMER LA POPULATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. David Crombie (Rosedale):** Madame le Président, je voudrais également proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le gouvernement américain a demandé aux fabricants de Captan de démontrer pourquoi il ne faut pas interdire ce produit; étant donné que les services de la protection de la santé du Canada ont réclamé avec insistance l'interdiction ou une réglementation sévère du Captan; étant donné que le gouvernement canadien a refusé de rendre public le moindre renseignement à ce sujet, tandis que les Américains ont publié en août dernier les renseignements qu'ils possèdent sur les produits susceptibles de nuire à la santé; étant donné enfin que tous les renseignements obtenus par les Canadiens viennent des États-Unis, où ils sont du domaine public depuis plus de neuf mois, je propose, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne aux ministres de l'Agriculture et de la Santé nationale et du Bien-être social de rendre publics immédiatement tous les renseignements disponibles concernant le Captan.

**Mme le Président:** Consent-on unanimement à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE CANADIEN NATIONAL

LES PENSIONS VERSÉES AUX EMPLOYÉS RETRAITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Les retraités du Canadien National ont été avisés la semaine dernière que leurs chèques de pension seraient indexés au coût de la vie pour la seule année 1981. Les augmentations s'échelonnent entre un maximum de \$25 par mois et un minimum de \$8.18 par mois pour une veuve dont le mari a pris sa retraite en 1971. Non seulement cette augmentation ne saurait en aucun cas être considérée comme satisfaisante, mais le fait qu'elle ne vaille que pour l'année en cours la rend encore plus dérisoire.

### Questions orales

Je propose donc, avec l'appui du député de Red Deer (M. Towers):

Que le ministre des Transports demande au CN d'ajouter cette augmentation dérisoire aux prestations de base afin que les retraités sous-payés puissent continuer à toucher cet argent après le 31 décembre 1981.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

LE PRINCIPE DU DROIT À LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que le gouvernement a maintenant reconnu son erreur et qu'il a finalement accepté d'amender le bill C-48 de façon à modifier l'article relatif à l'expropriation sans compensation, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre réaffirme et soutienne le principe selon lequel aucune propriété privée ni aucuns droits ou intérêts de propriétaire ne seront confisqués par le gouvernement ou une société de la Couronne sans qu'il y ait compensation véritable ou droit de recours judiciaire.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1415)

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON À FAIRE FACE À LA HAUSSE DES HYPOTHÈQUES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la hausse du coût du logement et des taux d'intérêt au Canada. Le ministre est prêt à laisser son gouvernement dépenser un milliard et demi de dollars pour acheter une société pétrolière mais n'est pas disposé à prendre les mesures qui s'imposent pour aider les Canadiens qui doivent payer des intérêts toujours plus élevés et qui risquent de ne pas pouvoir renouveler leur hypothèque.

Le ministre se rappelle sans nul doute la promesse suivante que le gouvernement a faite dans le discours du trône: